



**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 28 MARS 2019**

CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE :

- Madame Peggy BERTHIOT, présente
- Monsieur Hervé BRUYERE, présent
- Monsieur Joël COPIN, présent
- Monsieur Yves COUTAGNE, présent
- Monsieur Thierry GOLDI, présent
- Madame Christelle GRASSI, présente
- Monsieur Alain LINGER, présent
- Monsieur Frédéric MARIN, absent
- Monsieur Franck MELOTTE, absent
- Madame Marie-Dominique PAROT, présente
- Monsieur Nicolas SCHOUTITH, excusé (procuration donnée à Mme GRASSI Christelle)
- Madame Karine TANNEUR, présente
- Monsieur Gérard VENITUCCI, excusé (procuration donnée à Mr COPIN Joël)

L'ORDRE DU JOUR, FIXÉ PAR LA CONVOCATION EN DATE DU **21 MARS 2019**, EST LE SUIVANT :

- 1 - VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES
- 2 - FIXATION DES DOTATIONS SCOLAIRES
- 3 - VOTE DES SUBVENTIONS
- 4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU TRÉSORIER
- 5 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE
- 6 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018
- 7 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE
- 8 – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION
- 9 – ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL : DÉLIBÉRATION POUR L'ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE LA COTE D'OR
- 10 – FIXATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
- 11 – FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

- 12 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALLES MUNICIPALES
- 13 – MAINTENANCE DES CHAUFFERIES
- 14 – ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019 : COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE
- 15 – COMPTE-RENDU DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS
- 16 – INFORMATIONS
- 17 – QUESTIONS DIVERSES

Pour la présente séance, la présidence est assurée par Monsieur Hervé BRUYÈRE, Maire et le secrétariat par Mr LINGER Alain, Conseiller municipal.

nombre de pages du Procès-verbal de séance (y compris celle-ci) : 11

1 - VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES

Monsieur Joël COPIN, 2^{ème} Adjoint, chargé des finances, présente aux membres du Conseil municipal les principales recettes attendues par la Commune pour l'année 2019.

Il indique que la Commission des Finances, sur proposition du Maire a accepté une augmentation de 3 % des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2019.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité (11 voix pour), l'augmentation des trois taxes communales, à savoir :

- Taxe d'habitation : **7.94 %** au lieu de 7.71 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **12.09 %** au lieu de 11.74 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **34.13 %** au lieu de 33.13 %

2 - FIXATION DES DOTATIONS SCOLAIRES

Le Conseil municipal décide de fixer les dotations scolaires pour l'année scolaire 2018/2019 comme suit :

- **École élémentaire :**
 - . Dotations pour fournitures scolaires: 45 € x 69 élèves = 3 105 €
 - . Subventions pour sorties pédagogiques: 42 € x 69 élèves = 2 898 €
 -
 - Soit un total de 6 003 €
- **École maternelle :**
 - . Dotations pour fournitures scolaires: 40 € x 44 élèves = 1 760 €
 - . Subventions pour sorties pédagogiques: 26 € x 44 élèves = 1 144 €
 -
 - Soit un total de 2 904 €

Dotations totales pour les deux écoles : 8 907.00 €

3 - VOTE DES SUBVENTIONS

Après l'exposé de Monsieur Joël COPIN, 2^{ème} Adjoint, chargé des finances, le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité (11 voix pour), d'attribuer pour l'année 2019, les subventions suivantes :

- BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE.....	300.00 €
- COOPÉRATIVE DE L'ÉCOLE MATERNELLE.....	1 144.00 €
- COOPÉRATIVE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.....	2 898.00 €
- COMITÉ DES JUMELAGES.....	500.00€
- CLUB AMITIÉ ET LOISIRS DE BRETENIÈRE.....	520.00 €
- BRETENIÈRE LUTTE OLYMPIQUE.....	1 500.00 €
- ENTENTE SPORTIVE FAUVERNEY-ROUVRES-BRETENIÈRE (FOOT).....	1 500.00 €
- CFA LA NOUE	40.00 €
- SOUVENIR FRANÇAIS.....	150.00 €
- PRÉVENTION ROUTIÈRE.....	250.00 €

TOTAL 8 802.00 €

4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU TRÉSORIER :

Monsieur Joël COPIN, 2^{ème} adjoint, chargé des finances, présente et commente aux membres du Conseil les résultats du budget communal de l'année 2018 qui fait apparaître un déficit d'investissement de 64 189.42 € ainsi qu'un excédent de fonctionnement de 167 394.42 €, soit un **excédent global de 103 205.00 €**.

Monsieur Joël COPIN 2^{ème} Adjoint, chargée des finances, présente ensuite le résultat du Compte de gestion 2018 établi par le Trésorier de GENLIS : le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures du budget communal,

Il est alors procédé à l'approbation du Compte de gestion de l'année 2018 du Trésorier. Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité (11 voix pour), le compte de gestion 2018 du Trésorier municipal.

5 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire se retire ensuite de la salle du Conseil.

Monsieur Joël COPIN, 2^{ème} adjoint est nommé Président.

Il donne les résultats du compte administratif 2018 de la Commune ;

Investissement

Dépenses	Prévu :	312752,95
	Réalisé :	249416,58
	Reste à réaliser :	463,71
Recettes	Prévu :	312752,95
	Réalisé :	185227,16
	Reste à réaliser :	33836,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	685759,52
	Réalisé :	554988,68
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	685759,52
	Réalisé :	722383,10
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de Clôture de l'exercice

Investissement :	-64189,42
Fonctionnement :	167394,42
Résultat global :	103205,00

Après délibération, le Conseil municipal vote le compte administratif 2018 de la Commune à l'unanimité (10 voix pour).

6 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 DE LA COMMUNE

Monsieur Joël COPIN 2^{ème} Adjoint, chargé des finances, expose ensuite l'affectation des résultats 2018.

- Un excédent de fonctionnement de :	22184,90
- Un excédent reporté de :	145209,52
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	167394,42
- Un déficit d'investissement de :	64189,42
- Un excédent des restes à réaliser de :	33372,29
Soit un besoin de financement de :	30817,13

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÈDENT	167394,42
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	30817,13
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	136577,29
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	64189,42

Après délibération, le Conseil municipal vote l'affectation des résultats 2018 à l'unanimité (10 voix pour).

7 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire rejoint les membres du Conseil pour le vote du Budget primitif.

Monsieur Joël COPIN 2^{ème} adjoint, chargé des finances, présente en détail aux membres du Conseil le budget primitif 2019 préparé par la Commission des finances le 25 mars 2019 et qui est soumis au vote du Conseil municipal.

Celui-ci s'établit comme suit :

- Dépenses d'Investissement :	295 650.33 €
- Recettes d'Investissement :	295 650.33 €
- Dépenses de Fonctionnement :	696 998.29 €
- Recettes de Fonctionnement :	696 998.29 €

Après délibération, le Conseil vote et adopte le Budget primitif 2019 de la Commune à l'unanimité (11 voix pour).

8 – MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Côte d'Or depuis le 1er janvier 2008. La convention en cours ayant fait l'objet d'un avenant, Il convient de signer cet avenant à la convention. Celui-ci ayant pour objet de modifier le taux de cotisation sans changement sur les autres articles.

A titre d'information, le taux de cotisation du service correspond à 0.42 % des rémunérations au 01/01/2019.

Vu la délibération du conseil municipal n° 20-2007 du 6 septembre 2007 autorisant l'adhésion au service crée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or ;

Vu la convention de mise à disposition du personnel du service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or signée le 24 septembre 2007 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 voix pour) :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention telle que jointe à la délibération.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout avenant à la convention relative à une modification du taux de cotisation.

9 – ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL : DÉLIBÉRATION POUR L'ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE LA COTE D'OR

Le Maire rappelle :

- que, dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique

Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or a par courrier informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Maire expose :

- que le Centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP Assurances

Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2019).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL / garantie optionnelle :

Risques assurés : Décès + accident et maladie imputables au service + longue maladie, maladie longue + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire :

Tous les risques :

- Avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de **4.92 %**,

Il est précisé que la franchise maladie ordinaire est supprimée en cas de transformation en longue maladie/longue durée.

- Agents affiliés IRCANTEC / garantie optionnelle

Risques assurés : Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique :

Tous les risques :

Avec une franchise de **15 jours** par arrêt en maladie ordinaire à un taux de **1,10 %**.

Article 2 : le Conseil autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

10 – FIXATION DES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place de tarifs pour l'occupation du domaine public communal

VU le code des collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2212-1, L.2212-2 et L.2224-18 ;

Conformément à l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (GG3P) selon lequel « toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (11 voix pour) :

- **De fixer ci-après les tarifs applicables :**

Activités	Tarifs
Commerce ambulant OCCUPATION PONCTUELLE (organisation petit marché)	1€/jour
Commerce ambulant OCCUPATION RÉGULIÈRE (Camion de restauration)	50€/an

- **Précise** que les jours et emplacements seront définis par la Commune
- **Donne tous pouvoirs** à Monsieur Le Maire pour effectuer tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

11 – FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

- **Salle polyvalente dénommée « Complexe Communal Guy Maître »**

Résident

caution : 600 €
location : 300 €
vaisselle : 0.90 €/personne

+ 1 chèque de 300 € pour le forfait ménage, demandé à la signature du contrat, qui sera encaissé si les locaux et ses abords ne sont pas rendus dans un bon état de propreté.

Toute sous-location est strictement interdite.

Associations de Bretenièrre

caution : 300 €

Parrainage

caution : 600 € pour l'utilisateur + 600 € pour le parrain
location : 800 €
vaisselle : 1.00 €/personne

+ 2 chèques de 300 € pour le forfait ménage, demandés à la signature du contrat (1 émanant de l'utilisateur et l'autre du parrain), qui seront encaissés si les locaux et ses abords ne sont

pas rendus dans un bon état de propreté.

La présence du parrain lors de l'établissement des états des lieux étant indispensable et OBLIGATOIRE.

Associations partenaires

caution : 600 €

location : 250 € pour une journée sans cuisine

350 € pour une journée avec cuisine

vaisselle : 1.00 €/personne

+ 1 chèque de 300 € pour le forfait ménage, demandé à la signature du contrat, qui sera encaissé si les locaux et ses abords ne sont pas rendus dans un bon état de propreté.

● **Salle Bernard Rouard**

La Salle Associative Bernard Rouard est donnée en location sans cuisine, ni vaisselle.

L'occupation des salles par les résidents de Bretenière ne peut se faire que le week-end, sous réserve de non-réservation par les clubs sportifs de Bretenière.

caution : 300 €

location : 50 €

12 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALLES MUNICIPALES

Dans le règlement intérieur des salles municipales, dans le chapitre des conditions d'utilisation, un paragraphe à été ajouté concernant la cuisine.

Il est dit qu'en cas de location de la cuisine, il est rappelé que la préparation de repas et/ou de plats cuisinés est strictement interdites. Seule la confection de repas par un traiteur avec liaison froide ou chaude est autorisée dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité de la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) et de la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation).

13 – MAINTENANCE DES CHAUFFERIES

La maintenance des chaufferies des écoles et de la Mairie/Salle polyvalente était jusque-là assurée par Engie Home Service mais le contrat s'est arrêté au 31/12/2018.

Plusieurs devis ont été réalisés chez divers prestataires, le but étant de regrouper la maintenance de l'ensemble des chaufferies de la commune.

14 – ELECTIONS EUROPEENNES 2019 : COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE
dimanche 26 mai 2019

De 8 H 00 à 11 H 30	Hervé BRUYÈRE Yves COUTAGNE _____
DE 11 H 30 à 15 H 00	Alain LINGER Thierry GOLDI Christelle GRASSI
DE 15 H 00 à 18 H 00	Marie-Dominique PAROT Karine TANNEUR Peggy BERTHIOT

15 - COMPTE RENDU DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

TRAVAUX :

Mr Thierry GOLDI nous avise que les travaux du City-stade ont commencés. A côté de celui-ci, il a été décidé de créé un boulodrome. Il va être réalisé en même temps que le City-stade.

Dijon Métropole a commencé à refaire les marquages aux sols. Ils ont également déplacé des barrières devant la salle des fêtes à cause des problèmes de stationnement.

L'élagage des arbres a été réalisé sur l'ensemble de la commune, quelques personnes se sont plaintes que les grands sapins avaient été coupés à côté des nouveaux terrains de Tennis.

Les panneaux de « Participation citoyenne » vont être posés aux trois entrées de la commune.

BÂTIMENTS :

Mr Gérard VENITUCCI étant absent Mr Thierry GOLDI nous informe que divers travaux de maintenance et d'entretien seront réalisés à la Salle Rouard, à la Mairie et à l'école maternelle (peinture, placards, trappe d'enfumage, démoissage toit...) au cours de l'année 2019.

AFFAIRES SCOLAIRES :

Mme Christelle GRASSI nous donne une estimation des effectifs pour 2019/2020 : il y aura environ 69 élémentaires et 41/42 maternelles.

Elle nous fait part de quelques demandes des institutrices, des ventilateurs en prévision des chaleurs d'été ainsi que des stores et la remise en place du tableau blanc.

Quelques demandes également de l'association « Les P'tits Trognons », l'installation d'un panier de basket dans la cour de l'école élémentaire ainsi qu'une délimitation au sol pour un terrain de foot.

AFFAIRES SOCIALES :

Mme Marie-Dominique PAROT informe qu'une formation pour les assistantes maternelles a été mise en place par le RAM sur 3 samedis, à la salle Rouard.

Un rendez-vous a été demandé avec le Maire de Longvic pour discuter de l'avenir du Relais assistantes maternelles.

COMMUNICATION :

Mr Joël COPIN a été contacté par « Charvet location » concernant le nouveau logiciel du panneau lumineux. Il a été demandé de voir si le temps d'affichage sur le panneau peut être supérieur, car il y a trop peu de temps pour lire.

CORRESPONDANT DEFENSE

Mr Joël COPIN a un rendez-vous pour la mise en place d'un réserviste de la gendarmerie sur la commune, une a deux demi-journée par mois. Ce dispositif sera en collaboration avec les communes d'Ouges et de Rouvres-en-Plaine.

16 – INFORMATIONS

Mme Christelle GRASSI annonce qu'elle a reçu un devis pour les formations « Secourisme ».

Mr Hervé BRUYÈRE informe que des propositions sont à l'étude pour la pose d'un

défiibrillateur au City-Stade. Seul problème, il faut une alimentation électrique, hors il n'y a pas de compteur dans cette zone.

Il précise également que d'ici fin 2021, les ERP (Établissement Recevant du Public) de niveau 5 devront tous être équipés d'un défiibrillateur.

17 - QUESTIONS DIVERSES

Mr Hervé BRUYÈRE fait part d'une demande concernant une parcelle déclarée constructible avec un futur projet d'habitation au niveau du « champs des chevaux ». Mr Le Maire s'est renseigné de la procédure, il va y avoir une consultation concernant le PLUI-HD qui permettra aux habitants de s'exprimer. Il n'est pas fermé à l'idée de modifier le PLU de la commune.

Il informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'une invitation a été envoyée par la commune de Thorey en Plaine pour l'inauguration de plusieurs projets réalisés (City-Stade, zone de covoiturage...). Mr Le Maire ne pouvant y aller, Mr Thierry GOLDI se propose pour y participer.

Diverses demandes ont été faites par l'association du Club Omnisport de Bretenière :

- Dédoublément des cours de Zumba, Pilate, Qi-Qong à partir de la rentrée de septembre
- Création d'un espace Crossfit en prolongement de la salle de musculation
- Basculer les cours de Pilate des mercredis 1^{er} et 8 mai aux mardis 30 avril et 7 mai.
- Création d'une section pétanque

Toutes ces demandes n'ont pas été retenues hormis la création de la section pétanque.

Il est signalé plusieurs non-respects des ralentisseurs par des automobilistes qui passent sur le trottoir et la voie cycliste.

Concernant le 13 Juillet 2019 Mr le Maire présente le devis du feu d'artifice.

Concernant l'antenne TDF, la démarche a été mise en attente.

Une lettre recommandée a été envoyée à la DRFIP concernant la taxe sur les terrains devenus constructibles par leurs classements dans un PLU.

Mr Joel COPIN informe qu'il fait un mariage le 20 Avril à 17h30 et qu'il a besoin d'une personne pour la lecture de l'acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.